

Compte Rendu du Conseil Municipal du 20 Juillet 2006

L'an deux mil six, le vingt juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 4 juillet 2006

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Armand DUMONT, Véronique MENZEL, Alain MONNOT.

Absent excusé : Jean-Louis CHOQUET (procuration à Marie-Louise CHRISTOPHEL)

Secrétaire de séance : Véronique MENZEL

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 1^{er} juin 2006.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2006 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Tarifs funiculaire au 1^{er} janvier 2007

Monsieur le Maire indique que le Conseil d'Exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques, propose une augmentation entre 1.5 et 2.5% (5.5% pour le tarif parapentistes) des tarifs du funiculaire pour la saison 2007.

Tarifs Individuels funiculaire	Pour mémoire tarifs 2006	Tarifs 2007
Aller Retour Adulte	10,90€	11,10€
Aller Retour Enfant	6,40€	6,50€
Aller Simple Adulte	7,00€	7,10€
Aller Simple Enfant	4,70€	4,80€

Tarifs Groupes funiculaire (plus de 20 personnes ou famille)	Pour mémoire tarifs 2006	Tarifs 2007
Aller Retour Adulte	7,90€	8,00€
Aller Retour Enfant	4,40€	4,50€
Aller Simple Adulte	5,50€	5,60€
Aller Simple Enfant	3,70€	3,80€

Parapentistes	Pour mémoire tarifs 2006	Tarifs 2007
Carnet de 10 trajets	36.00€	38,00€

Via Ferratistes	Pour mémoire tarifs 2006	Tarifs 2007
Accès + descente Adulte	7,00€	7,10€
Accès + descente Enfant	4,70€	4,80€
Descente Adulte	4,40€	4,50€
Descente Enfant	3,20€	3,30€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 1 vote contre (Véronique MENZEL) et 7 voix pour de valider les tarifs Funiculaire au 1^{er} janvier 2007 présentés ci-dessus.

Ø Tarifs des Téléskis saison 2006-2007

Monsieur le Maire expose les propositions du conseil d'exploitation concernant les tarifs des téléskis pour la saison 2006-2007, soit une augmentation entre 2 et 4% selon les tarifs :

<i>Forfaits</i>	Pour info Tarifs 2005/2006	<i>Tarifs 2006/2007</i>
Journée Adulte	11.10€	11.30€
Matin Adulte	8.50€	8.70€
Après-midi Adulte	9.60€	9.80€
Journée Enfant	8.50€	8.70€
Matin Enfant	6.30€	6.40€
Après-midi Enfant	7.10€	7.30€
Journée Adulte – Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	9.60€	9.80€
½ journée Adulte - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	7.60€	7.80€

Journée Enfant – Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	7.60€	7.80€
½ journée Enfant - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	6.20€	6.40€
Semaine Adulte	60.00€	60.00€
Semaine Enfant	46.00€	46.00€
½ journée dans le cadre 1/3 temps pédagogique	2.50€	2.50€
Journée Débutant (TK école Pierre Dorée)	6.00€	6.10€
½ journée Débutant (TK école Pierre Dorée)	4.50€	4.60€
Annuel Adulte	82.00€	85.00€
Annuel Enfant série A	29.00€	30.00€
Annuel Enfant série B	50.00€	52.00€
Annuel Adulte Ski Club	90.00€	91.00€
Annuel Enfant Ski Club	60.00€	61.00€

NB : Enfant <=> moins de 18 ans et étudiants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des téléskis pour la saison 2006/2007 comme proposé dans le tableau ci-dessus.

Compte tenu du fait que la saison dernière, les tarifs appliqués aux personnes extérieures à St Hilaire ont été supprimés et qu'ils profitent donc aujourd'hui du même tarif que ceux-ci, il est demandé qu'un encart publicitaire puisse paraître dans les bulletins d'information des communes et intercommunalités de la vallée, ainsi qu'auprès des offices du tourisme.

Ø Tarifs déneigements des voies privées saison 2006/2007

Monsieur le Maire propose une augmentation d'environ 1%.

À savoir :

Longueur de la voie privée (en mètre)	Pour info Tarifs 2005/2006	Tarifs 2006/2007
Jusqu'à 10m	46€	46€
>10m et jusqu'à 20m	80€	80€
>20m et jusqu'à 50m	160€	162€
>50m et jusqu'à 100m	264€	266€
>100m et jusqu'à 200m	444€	450€
>200m et jusqu'à 400m	890€	900€
Plus de 400m	1782€	1800€

Par ailleurs, Monsieur le Maire demande à ce que la voie donnant accès au Centre de Secours ainsi que le parking soient **dégagés en priorité**, et ce même si celui-ci est déneigé gratuitement. En effet, en cas de forte chute de neige, l'absence de déneigement de cette voie d'accès pourrait retarder voire compromettre l'intervention des sapeurs pompiers.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de déneigement des voies privées conformément aux propositions du Maire ci-dessus et valide les prescriptions concernant le Centre de Secours.

Ø Subvention au groupe d'aide aux aidants

Monsieur le Maire présente la demande de la MSA concernant une aide pour leur action "d'aide aux aidants". Il rappelle que cette action a démarré sur Pontcharra et qu'aujourd'hui elle s'étend sur le plateau. C'est un dispositif qui vient en aide aux familles qui ont la charge de parents porteurs de gros handicaps.

Le Maire rappelle que la commune avait pris comme orientation le choix de ne pas subventionner les associations ou établissements extérieures à la commune. Compte tenu de l'impact de cette action sur l'ensemble du plateau, il propose que la demande soit transmise à la CCPPR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter la CCPPR pour qu'elle réponde à cette demande d'aide.

Ø Participation au Pass Micro 2006-2007

Concernant les enfants habitant à moins de 3km de l'école (donc non subventionnés par le Conseil Général), Mme CHRISTOPHEL rappelle que l'an dernier, la commune avait accordé une participation pour l'achat des Pass Micro d'une valeur unitaire de 80€ pour permettre aux enfants habitant sur Saint Hilaire du Touvet, scolarisé en élémentaire ou en maternelle sur la commune de prendre le transport en commun pour se rendre du domicile à l'école et inversement. Cette participation communale avait pour but de laisser ainsi à la charge des parents la somme de 33€ par enfant.

Cette décision avait été prise alors que le tarif 2005-2006 n'était pas encore connu. Une partie des coupons ont été achetés après l'entrée en vigueur de ce nouveau tarif soit 100€ et non plus 80€ soit une forte augmentation de la participation communale.

À ce jour la tarification 2006-2007 n'est pas encore connue car le Conseil Général ne le votera qu'au cours du mois d'août, mais l'augmentation devrait cette année rester minime, soit de l'ordre de 2 €

Malgré cette incertitude, il faut voter dès aujourd'hui la participation restant à la charge des familles afin que les parents puissent établir les inscriptions de leurs enfants d'ici la rentrée et que ceux-ci puissent emprunter le transport scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire cette participation à l'achat des Pass Micro 2006-2007, pour les enfants habitant sur Saint Hilaire du Touvet à moins de 3km de l'école, scolarisés en élémentaire ou en maternelle sur la commune, dans la limite du montant nécessaire de sorte que la part restant à la charge des parents soit de 45€ par enfant.

Il est par ailleurs rappelé que le CCAS étudiera au cas par cas les éventuelles difficultés que certaines familles pourraient rencontrer pour le règlement de cette participation.

Par ailleurs, le Maire précise que le dispositif sera peut-être modifié pour les prochaines années si l'AOTU est créée. Il semble toutefois que cette création soit en partie compromise car certaines communes de la vallée sont réticentes.

III) Travaux

Ø Travaux 2006 en forêt

Monsieur le Maire expose que suite à plusieurs rendez-vous avec Joseph LOTITO, technicien ONF responsable du secteur, il a été retenu un certain nombre de travaux en forêt communale à réaliser au cours de l'été :

- Û Confortement d'un affaissement sur la route forestière du Sanglier (21.356,00€HT)
- Û Engazonnement des talus de la route forestière du Sanglier (5.040,00€HT)
- Û Entretien du périmètre de bornage sur les parcelles 3, 5, 7, 10 et 11 (3.000,00€HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire :

- Û À demander au PNRC et au Conseil Général une subvention pour le confortement de la route forestière du Sanglier et continuer à rechercher et chiffrer les différentes solutions techniques possibles,
- Û À demander au PNRC et au Conseil Général une subvention pour l'engazonnement de la route forestière du Sanglier ainsi que l'autorisation d'anticipation de travaux et à commander les travaux,
- Û À commander l'entretien du périmètre de bornage des parcelles 3, 5, 7, 10 et 11.

Ø Création d'une piste forestière

Par ailleurs, l'ONF propose aussi de faire une étude de faisabilité pour la création d'une desserte forestière sur les parcelles 7, 8 et 9.

Il est rappelé que la réalisation de la route forestière du Sanglier avait fait l'objet d'une dérogation puisqu'une grande partie de la forêt est classée en Espace Boisé Classé au sein du POS.

Par conséquent, aujourd'hui le POS ne permettra pas cette réalisation, toutefois, il serait bon, en attendant le passage en PLU, de savoir si ce projet est réalisable et à quel coût estimatif.

Le devis d'étude s'élève à 2.500,00€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au PNRC, à l'État et au Conseil Général une subvention pour le financement de cette étude. Dès réception de l'autorisation des financeurs, l'étude de faisabilité d'une desserte forestière pour les parcelles 7, 8 et 9 sera commandée.

Ø Coupe d'affouage

Ayant été sollicité par un habitant de la commune pour l'obtention de coupe d'affouage, Monsieur COURURIER et Monsieur le Maire confirment leur position quant à cette question. Il s'avère que les dernières coupes qui avaient été attribuées, que ce soit sur les 2 mandats précédents (qui avaient eux aussi abandonné ce procédé) ou sur celui-ci (lors de la création de la route forestière du Sanglier), ont donné des résultats plus que médiocres selon l'attributaire. Ce type d'action nécessite une gestion bien trop lourde pour les résultats obtenus.

Une seule exception sera faite au bénéfice de l'association Solid'action qui de part les types de travaux qu'ils ont l'habitude de réaliser, garantit la qualité du travail et cela permet surtout d'aider cette association d'insertion.

Ø Demande de subvention travaux voirie 2006

Monsieur le Maire expose que suite à la consultation des entreprises, le devis des travaux de voirie (répartis sur plusieurs chemins communaux), s'élève à 44.974,00€HT pour cette année. Seule une petite partie des travaux (soit 10.021,61€HT) sera subventionnable par le biais de la dotation d'entretien annuel de voirie du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Général pour l'obtention d'une subvention et l'autorisation de commencement de travaux anticipée concernant les travaux de voirie 2006.

Il est précisé qu'une partie des travaux sera sans doute reportée sur 2007, compte tenu des contraintes budgétaires. Une sélection des points prioritaires sera effectuée par les services techniques et le Maire.

Ø Demande de subvention - Accès réservoir des Margains

Monsieur le Maire expose que l'accès au réservoir des Margains doit être remis en état entièrement pour permettre aux véhicules des services techniques de s'y rendre pour assurer l'entretien. Il propose que ces travaux soient planifiés sur 2007.

Le devis de travaux s'élève à 36.480,00€HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Général pour l'obtention d'une subvention et l'autorisation de commencement de travaux anticipée concernant la réalisation de l'accès au réservoir des Margains.

Ø Étude aménagement des Gares haute et basse du Funiculaire

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude est sur le point d'être menée dans le but de réaménager les gares haute et basse du Funiculaire. Cette étude aura aussi pour objet de définir la place du Funiculaire dans le cadre de l'AOTU, de la fermeture du tunnel de St Pancrasse lors des prochains travaux d'élargissement prévu pour 2008, ainsi que développer d'autres aspects touristiques autour du Funiculaire (commerce, animation touristique par Crolles et la COSI en gare basse,...).

Le coût estimé de cette étude est de 30.000,00€HT.

Il expose que l'appel d'offre pour le choix du cabinet d'étude a été lancé et que l'ouverture des plis sera effectuée en début de semaine prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Û D'autoriser le Maire à solliciter 50% de subvention auprès du PNRC et 50% auprès du Conseil Général,
- Û Demander l'autorisation de commencement de l'étude avant attribution des subventions,
- Û D'autoriser le Maire à choisir le cabinet d'étude, suite à l'ouverture des plis.

Ø Aménagement du camping

Monsieur le Maire présente l'esquisse du bureau d'étude concernant l'aménagement du camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette esquisse conforme au cahier des charges.

IV) Administration Générale

Ø Ruisseau des Gandins

Monsieur le Maire expose que par courrier du 4 novembre 1999, le Maire de l'époque avait demandé au Préfet d'autoriser les travaux d'urgence de busage du ruisseau des Gandins. Par arrêté n°99-9407 en date du 21 décembre 1999, le Préfet de l'Isère avait accédé à cette requête.

Dans le cadre du contentieux qui opposa la municipalité de l'époque à des habitants de la commune, et notamment l'association des ruisseaux, cet arrêté Préfectoral a été attaqué.

Le Tribunal Administratif de Grenoble a finalement, en mars dernier, annulé l'arrêté ; non pas sur le fond mais pour vice de procédure. En effet, le Maire n'avait pas consulté son conseil municipal avant de solliciter l'autorisation du Préfet.

Actuellement les travaux sont terminés depuis plusieurs années, et du fait de cette décision judiciaire, n'ont aujourd'hui plus d'autorisation permettant leur réalisation puisque la décision d'annulation implique que l'arrêté n'ait jamais existé.

L'impact du busage étant finalement limité, même si le choix technique de l'équipe municipale de l'époque peut-être discuté, il est clair que la destruction des travaux effectués et la remise en l'état initial du ruisseau ne sont pas pensable puisque d'un point de vue environnemental, financier et technique, il n'existe aucune garantie. Monsieur le Maire propose donc au conseil de l'autoriser à renouveler la demande d'autorisation de travaux auprès du Préfet de l'Isère afin de régulariser la procédure administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à demander l'autorisation au Préfet pour la réalisation des travaux de busage du ruisseau des Gandins de l'année 2000, pour régularisation.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée de ce vote unanime qui est nécessaire pour la régularisation de la situation, mais qui a été difficile pour tous du fait du fond et de la motivation des travaux de l'époque.

Il remercie par ailleurs, France Terre, le lotisseur des Gandins, pour leur coopération, les habitants du lotissement des Gandins qui ont su attendre les travaux de confortement de berge qui ont été réalisés au printemps par le lotisseur, et l'association "Les Ruisseaux".

Ø Zone réservée n° 4 du POS

Monsieur le Maire rappelle que le POS prescrit sur la parcelle AE 114 la zone réservée n°4 pour la réalisation d'une aire de retournement de 300m².

Les 4 acquéreurs de cette parcelle envisage la réalisation d'un lotissement et demande à ce que l'aire de retournement prévue ne soit pas en bordure de parcelle et de voirie communale comme prévu au POS, mais au fond de la parcelle, en bout de la voie privée du lotissement qu'ils vont créer pour desservir les quatre lots et ne fasse que 250m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter que l'aire de retournement prévue sur la zone réservée n°4, soit d'une part réduite à 250m², d'autre part réalisée à un emplacement différent de celui prévu sur la carte du POS conformément au plan annexé à la présente délibération, dans la mesure où cette modification garantit la circulation et le retournement des véhicules de secours et d'entretien de la voirie.

V) Questions diverses

Ø Ralentisseurs

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu plusieurs demandes d'habitants pour la mise en place de ralentisseurs identiques à ceux existants sur Saint Bernard ou sur Saint Pancrasse, sur le CD 30.

Il explique le non fondé de ces demandes par le fait qu'il faudrait, pour que cela soit efficace et réponde à toutes les demandes, entre 6 et 10 ralentisseurs. Outre que cela serait très inconfortable, il faut savoir que le coût moyen de réalisation d'un tel dispositif et de ses abords revient à une moyenne de 30.000€TTC pièce.

Sans oublier qu'en ce qui concerne les démarches administratives, ce type de travaux nécessite l'aval de la DDE, le dépôt de dossier de demande de subvention mais aussi une procédure de consultation pour les marchés publics.

Par contre, il souligne que depuis trois ans, l'équipe municipale a réfléchi à la sécurité sur le CD30 dans la traversée du village. Nous avons en effet réalisé la sécurisation de la place des Margains, soit plus de 350.000€, du passage du « Couchant » (ancienne gendarmerie) et avons mis au budget 2006, pour une réalisation au printemps prochain, les travaux de sécurisation de la jonction entre l'école élémentaire et l'école maternelle, soit 300.000€. Ce sont des réalisations définitives, efficaces et qui donnent entière satisfaction mais qui nécessitent du temps pour être mûrement réfléchies.

Conscient que cela ne couvre pas la totalité du village, il nous faut hiérarchiser les priorités en tenant compte du nombre d'enfants fréquentant les lieux à traiter, sans pour autant oublier les autres endroits en attente. Il expose qu'il est tout à fait d'accord pour investir dans la sécurité, à condition que ce soit de l'argent utile et vraiment sécurisant sur le long terme.

Au cours du débat plusieurs conseillers s'expriment dont :

- Û Monsieur DUMONT et Madame MENZEL qui, malgré les arguments présentés par le Maire, ont eu le sentiment de ne pas être écoutés dans leurs demandes concernant ce sujet et doutent de l'utilité de la commission sécurité qui avait été mise en place sous la responsabilité de Monsieur DUMONT, il y a un an environ.
Ils annoncent qu'ils ont d'ailleurs commencé à faire circuler une pétition pour que ces dossiers avancent plus vite.
- Û Monsieur MONNOT expose que la solution des ralentisseurs ne lui convient pas car non seulement c'est très onéreux, mais cette méthode ne touchera l'automobiliste que parce qu'il souhaitera préserver le bon état de son véhicule. En aucun cas cette solution amène les usagers à une prise de conscience qui inciterait les automobilistes à changer de comportement sur le long terme. Il pense que des dispositifs de type chicane seraient plus efficaces. Par ailleurs, il désapprouve complètement le choix de la pétition comme mode de communication.
- Û Mme MENZEL répond que n'ayant pas été écoutée par d'autres moyens, elle a mis en place la pétition.

Pour clore le débat, Monsieur le Maire résume et propose :

- Ø De relancer la commission sécurité et propose de s'en charger personnellement,
- Ø De consulter la DDE pour installer des dispositifs provisoires de rétrécissements de la chaussée à une voie (pose de quilles par exemple qui est peu coûteuse), de façon à instaurer un sens unique et obliger les voitures à s'arrêter, et cela à au moins deux autres endroits de la commune. Si les résultats sont probants, les dispositifs seront concrétisés et multipliés.

Monsieur DUMONT demande qu'un des dispositifs tests de rétrécissement soit installé aux alentours du garage du fourchas.

Ø Tract des amis Col du Coq

Monsieur le Maire rappelle que les "Amis du Col du Coq" ont fait distribuer sur tout le plateau un tract, que l'on pourrait qualifier de calomnieux sur plusieurs points, auquel il a répondu dans le Plateau.comcom de l'été en tant que Président de la CCPPR.

Sans développer tout le contenu du tract, certaines mentions de celui-ci amènent Monsieur le Maire à demander aux conseillers municipaux qui se sentent concernés par la notion de pressions subies de son fait, de bien vouloir lui signifier de façon officielle et par écrit pour le prochain Conseil Municipal, la liste des agissements qui leur ont fait penser que des pressions étaient exercées.

Il insiste par ailleurs sur la différence entre convaincre par l'argumentation et le fait de faire des pressions qui sont 2 notions qu'il serait maladroit d'assimiler.

Il est par ailleurs prêt à mettre ces faits dans le domaine public, s'il s'avérait qu'inconsciemment ses faits ou dires aient pu faire croire à des pressions.

Ø **Ordre du jour du conseil et suivi des dossiers**

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a jamais refusé d'inscrire un point à l'ordre du jour. Il suffit simplement de le lui demander ou de laisser le message à Solange BONNAIMÉ qui lui transmettra.

Par ailleurs, il rappelle aussi que tous les dossiers sont consultables en Mairie si certains élus veulent approfondir certains dossiers. De même, les permanences d'élus du samedi matin sont des moments idéals pour travailler ensemble ou venir chercher des informations.

Ø **Nettoyage de terrain**

Monsieur COUTURIER demande à ce que le terrain situé entre le centre de secours et le chalet soit nettoyé. Le nettoyage sera effectué en partie par les services communaux, Solid'action et un agriculteur qui assurera la partie fauchage.

Ø **Aménagement de la Cure**

Monsieur COUTURIER demande des nouvelles du projet d'aménagement de la cure.

Monsieur le Maire est au regret d'annoncer que malgré l'intérêt du projet, les services n'ont pas eu le temps d'y travailler et que de ce fait celui-ci n'a pas vraiment avancé. Toutefois, il est à noter qu'il pourrait être traité dans le cadre de l'étude d'aménagement des gares du Funiculaire.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 14 Septembre 2006 à 20h30.***

La séance est levée à 22h15.